

CONDITIONS D'UTILISATION

1. INTRODUCTION

Le logiciel Expé-R est édité par ARVALIS – Institut du végétal, association loi 1901 dont le siège est situé 3, rue Joseph et Marie Hackin - 75116 PARIS.

L'AUTORISATION DE TÉLÉCHARGER, D'INSTALLER ET D'UTILISER LE LOGICIEL DENOMME « EXPE-R » (« **LOGICIEL** ») EST SUBORDONNÉE À VOTRE ACCEPTATION EN TANT QU'UTILISATEUR DU LOGICIEL (« **UTILISATEUR** ») DU PRESENT CONTRAT DE LICENCE (« **CONTRAT** ») CONCLU ENTRE L'ASSOCIATION ARVALIS-INSTITUT DU VEGETAL (« **ARVALIS** ») ET L'UTILISATEUR.

SI VOUS TELECHARGEZ, INSTALLEZ OU UTILISEZ LE LOGICIEL AU NOM D'UN UTILISATEUR QUI EST UNE SOCIÉTÉ, UNE ASSOCIATION OU TOUTE AUTRE ENTITÉ LÉGALE, VOTRE EMPLOYEUR PAR EXEMPLE, VOUS DÉCLAREZ ET VOUS GARANTISSEZ À ARVALIS QUE VOUS ÊTES HABILITÉ À PRENDRE PART À CE CONTRAT ET À ACCEPTER LES DISPOSITIONS QUI SUIVENT AU NOM DE L'UTILISATEUR.

LE PRESENT CONTRAT DE LICENCE REGIT L'UTILISATION, PAR L'UTILISATEUR, DU LOGICIEL ET DE LA DOCUMENTATION AFFERENTE. L'UTILISATEUR EST TENU D'ACCEPTER LE CONTRAT AVANT TOUTE UTILISATION DU LOGICIEL QU'IL TELECHARGE.

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT CE CONTRAT AVANT DE TELECHARGER, INSTALLER ET/OU UTILISER LE LOGICIEL.

LE TELECHARGEMENT, L'INSTALLATION OU L'UTILISATION DU LOGICIEL DE QUELQUE MANIERE QUE CE SOIT PAR L'UTILISATEUR VAUT ACCEPTATION DU PRÉSENT CONTRAT DE LICENCE.

SI VOUS N'ACCEPTEZ PAS LES TERMES DE CE CONTRAT OU SI VOUS N'AVEZ PAS LE POUVOIR NÉCESSAIRE POUR PRENDRE PART À CE CONTRAT, VOUS NE DEVEZ NI TÉLÉCHARGER, NI INSTALLER, NI UTILISER LE LOGICIEL.

TOUTE ACCEPTATION – EXPRESSE OU TACITE - LIERA CONTRACTUELLEMENT L'UTILISATEUR ET SERA OPPOSABLE A L'UTILISATEUR.

REMARQUES: COMME POUR TOUTE INSTALLATION, IL EST RECOMMANDÉ À L'UTILISATEUR DE SAUVEGARDER LES DONNÉES DE SON DISQUE DUR AVANT D'INSTALLER CE PROGRAMME.

DES COMPOSANTS ET PROGRAMMES LOGICIELS INDIVIDUELS, AYANT CHACUN LEUR PROPRE DROIT D'AUTEUR ET LEURS PROPRES CONDITIONS DE LICENCE APPLICABLES (« **OPEN SOURCE** »), PEUVENT ÊTRE DISTRIBUÉS, INTÉGRÉS OU ASSOCIÉS À CE LOGICIEL. LES LICENCES DE CES PROGRAMMES OPEN SOURCE SONT ACCORDÉES SÉPARÉMENT PAR LES DETENEURS DES DROITS D'AUTEUR CORRESPONDANTS. TOUTE UTILISATION DES PROGRAMMES OPEN SOURCE OPEN SOURCE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE CONFORMÉMENT AUX CONDITIONS DE LICENCE DISPONIBLES AUX ADRESSES INDIQUEES AU PARAGRAPHE 5-PROPRIETE.

ARVALIS NE PROPOSE AUCUNE GARANTIE ET NE PREND AUCUN ENGAGEMENT D'AUCUNE SORTE QUANT AUX PROGRAMMES OPEN SOURCE. DANS LES LIMITES MAXIMALES PRÉVUES PAR LA LOI, ARVALIS NE POURRA EN AUCUN CAS ÊTRE TENU RESPONSABLE QUANT À LEUR UTILISATION.

2. LICENCE

2.1. Logiciel. Sous réserve des termes et conditions du présent Contrat, ARVALIS concède à l'Utilisateur une licence gratuite, non exclusive et incessible (sans le droit de concéder des sous-

locations ou sous-licences) d'utilisation du Logiciel (en ce compris toutes les mises à jour, améliorations ou modifications du Logiciel qu'ARVALIS pourrait fournir le cas échéant à sa discrétion) à des fins non commerciales et pour les seules besoins internes de l'Utilisateur. La présente licence est consentie pour toute la durée de protection du Logiciel par le droit d'auteur. Toute autre utilisation du Logiciel est strictement interdite. Avec ou sans préavis, ARVALIS peut modifier tout ou partie du Logiciel et/ou fournir des mises à jour et/ou nouvelles versions du Logiciel. Dans un tel cas, le téléchargement et l'installation de ces mises à jour et/ou nouvelles versions sera de la seule responsabilité de l'Utilisateur.

- 2.2. Documentation. L'Utilisateur peut faire un nombre raisonnable de copies de la documentation fournie le cas échéant par ARVALIS, pour son usage interne exclusivement.
- 2.3. Restrictions. Sauf dans la stricte mesure prévue par la loi, il est interdit au Licencié de procéder à l'ingénierie à rebours, au désassemblage ou à la décompilation du Logiciel ou d'autoriser quiconque à y procéder. Sauf accord exprès écrit convenu préalablement avec Arvalis, il est également interdit au Licencié d'utiliser le Logiciel à des fins commerciales, par exemple pour fournir des prestations de « services bureau » ou proposer des services d'infogérance et/ou de traitement des données à des tiers. L'Utilisateur ne permettra pas que le Logiciel soit utilisé par toute personne autre que lui (ou en cas d'une personne morale, ses salariés ou préposés). ARVALIS se réserve le droit exclusif de correction et d'adaptation du Logiciel, l'Utilisateur ne disposant d'aucun droit à cet égard. Si vous souhaitez utiliser le Logiciel à des fins commerciales, veuillez contacter le service commercial d'Arvalis.

3. OBLIGATION DE L'UTILISATEUR

- 3.1. L'Utilisateur reconnaît qu'il a vérifié que le Logiciel, qui est un produit gratuit et standard, est adapté à ses besoins avant de souscrire au présent Contrat.
- 3.2. L'Utilisateur déclare agir de manière entièrement indépendante et par conséquent assume tous les risques découlant de son activité et de l'utilisation du Logiciel. En particulier, l'Utilisateur est entièrement et seul responsable du téléchargement, de l'installation, de l'utilisation qu'il fait du Logiciel, de toutes les données traitées, de toutes les requêtes qu'il introduit à travers le Logiciel et/ou des résultats générés et/ou de toute interprétation qu'il fait des résultats.
- 3.3. L'Utilisateur s'engage à utiliser le Logiciel conformément aux prérequis techniques communiqués le cas échéant par ARVALIS, à la documentation, aux dispositions du présent Contrat et aux lois et réglementations en vigueur.

4. GARANTIE

- 4.1. Sauf dérogation expresse dans le présent Contrat, le Logiciel est fourni « tels quels » et, dans la limite de ce qui est permis par la loi applicable, ARVALIS ne fournit aucune (et par les présentes exclut toutes) garantie, y compris toutes garanties de valeur marchande, de propriété, de contrefaçon ou d'adéquation à un objet spécifique, au regard de l'utilisation correcte ou impropre ou de l'impossibilité d'utiliser le Logiciel (en tout ou partie) ou tout autres produits ou services fournis à l'Utilisateur par ARVALIS ou autrement en vertu du présent Contrat.
- 4.2. Sans limitation de ce qui précède, ARVALIS ne garantit pas que le Logiciel fonctionne de manière ininterrompue ou soit exempt d'anomalies et/ou d'erreurs, ou que toutes anomalies et/ou erreurs soient systématiquement corrigées.

5. PROPRIETE

Propriété sur le Logiciel. L'Utilisateur reconnaît expressément que le Logiciel intègre et/ou requiert l'utilisation de certains programmes tiers (open source/libres ou non) qui sont soumis à des licences

distinctes des présentes accordées séparément par les détenteurs des droits d'auteur correspondant. Ces licences encadrent l'usage de ces programmes tiers, elles sont consultables aux adresses suivantes :

GPL2 : <http://www.gnu.org/licenses/gpl-2.0.html>

GPL3 : <http://www.gnu.org/licenses/gpl-3.0.html>

BSD : <https://rdotnet.codeplex.com/license>

En utilisant ces programmes ou le Logiciel, l'Utilisateur s'engage à respecter les termes de ces licences. L'acquisition de telles licences et, le cas échéant, du paiement de l'ensemble des redevances y afférentes, est à la charge de l'utilisateur. ARVALIS décline toute garantie et toute responsabilité quant à l'utilisation des programmes tiers par l'Utilisateur. La violation par l'Utilisateur des droits de propriété intellectuelle d'ARVALIS ou de tout tiers constituera un manquement au présent Contrat.

- 5.1. Propriété sur les marques et autres signes distinctifs. ARVALIS est et reste propriétaire des marques et autres signes distinctifs associés au Logiciel. Il est interdit à l'Utilisateur de supprimer ou de modifier, de quelle que manière que ce soit, l'une des mentions de droits de propriété intellectuelle (nom, logos, marques et tout autre signe distinctif) qui figurent sur le Logiciel et/ou la Documentation. Le Licencié doit reproduire la ou les mentions de droits de propriété intellectuelle telle(s) quelle(s), sans aucune modification, sur toutes les copies intégrales ou partielles que l'Utilisateur est autorisé à faire du Logiciel et/ou de la documentation. Aucune licence, aucun droit ni aucun titre sur n'est accordée à l'Utilisateur au titre du Contrat sur les marques et autres signes distinctifs de ARVALIS.

6. CONDITIONS FINANCIERES

- 6.1. La licence d'utilisation du Logiciel est fournie à titre gratuit.
- 6.2. Les prestations de formation et/ou de conseil concernant le Logiciel ne sont pas incluses dans le présent Contrat. Ces prestations doivent faire l'objet d'un contrat distinct entre l'Utilisateur et ARVALIS et sont soumises à facturation par ARVALIS. Si vous souhaitez connaître et/ou souscrire aux prestations proposées par ARVALIS, veuillez contacter le service commercial à l'adresse services@arvalisinstitutduvegetal.fr.

7. DUREE, RENOUVELLEMENT ET RESILIATION DU CONTRAT

Le présent Contrat demeure en vigueur jusqu'à sa résiliation. ARVALIS peut mettre fin de plein droit à ce Contrat de manière immédiate, à tout moment, par notification écrite adressée à l'Utilisateur (via email par exemple), si l'Utilisateur se rend coupable de tout manquement aux conditions de ce Contrat ou si, l'utilisation de l'Outil (a) est restreinte ou interdite par une décision d'un tribunal ou d'une autorité administrative ou (b) si, de même, la loi applicable requiert la cessation de cette utilisation. En cas de résiliation, la licence d'utilisation du Logiciel concédée au titre des présentes est résiliée et l'Utilisateur accepte de désinstaller, détruire ou restituer sur-le-champ toutes les copies du Logiciel ou de la documentation et de certifier par écrit que toutes les copies, y compris les copies de sauvegarde, ont été désinstallées, détruites ou restituées à ARVALIS. Toutes les dispositions qui ont par nature vocation à survivre à la résiliation du Contrat, notamment celles relatives à la confidentialité, aux droits de propriété d'ARVALIS, aux limites de responsabilité, à l'exclusion de garanties, à la renonciation et aux lois et juridictions applicables resteront en vigueur après la résiliation de ce Contrat.

8. RESPONSABILITE

- 8.1. Dans la limite de ce qui est permis par la loi applicable, en aucun cas ARVALIS ne sera tenue vis-à-vis de l'autre partie de réparer tous dommages, directs ou indirects, y compris les dommages ou frais dus à une perte de profits, chiffre d'affaires, données, clientèle au regard du présent Contrat ou résultant de ou liés à l'utilisation correcte ou impropre ou l'impossibilité d'utiliser le Logiciel même si la partie responsable a été informée de la possibilité de survenance de tels dommages.
- 8.2. Les limitations et exclusions de responsabilité prévues au Contrat sont déterminées par l'équilibre que constituent ensemble l'étendue des obligations de chacune des parties et le caractère gratuit de la licence.

9. CONFIDENTIALITE

- 9.1. Il est convenu entre les Parties que toutes les informations, de toute nature, échangées à l'occasion de l'exécution du présent Contrat sont des Informations Confidentielles.
- 9.2. Sont notamment considérées comme confidentielles, les informations de l'une ou l'autre des parties au présent Contrat, n'appartenant pas au domaine public, qui sont identifiées comme étant confidentielles ou qui peuvent raisonnablement être comprises comme étant confidentielles et/ou propriétaires. Les Informations Confidentielles d'ARVALIS incluent, sans limitation le Logiciel, la documentation, techniques, et procédés divulgués ou utilisés dans le cadre de l'exécution du présent Contrat. Les Informations Confidentielles n'incluent pas les informations : (i) qui sont tombées ou tomberaient dans le domaine public, sans que ce soit en raison d'une faute ou d'une violation commise par la partie réceptrice de l'information; (ii) que la partie divulgatrice divulgue régulièrement à des tiers, sans encadrer cette communication par un accord de confidentialité ; (iii) que la partie réceptrice obtient d'un tiers, sans restriction en matière de divulgation et sans violation d'une obligation de non-divulgation ou ; (iv) qui sont développées, de façon indépendante, par la partie réceptrice sans qu'elle n'ait eu accès à des Informations Confidentielles.
- 9.3. Excepté dans la mesure autorisée en vertu du présent Contrat, la partie réceptrice ne divulguera pas les Informations Confidentielles de la partie divulgatrice à un tiers, et n'en fera aucune utilisation. La partie réceptrice déploiera au moins le même degré de diligence pour maintenir la confidentialité des Informations Confidentielles de la partie divulgatrice que celui dont elle fait preuve pour maintenir la confidentialité de ses propres Informations Confidentielles ; en tout état de cause, un degré de diligence raisonnable est au minimum attendu. Les obligations de non-divulgation et de non-utilisation stipulées dans le présent Contrat demeureront pleinement en vigueur pour chaque Information Confidentielle pendant toute la période de validité du présent Contrat prorogée une période de cinq (5) ans à compter de sa résiliation ou expiration pour quelle que raison que ce soit.

10. FORCE MAJEURE

La responsabilité de chacune des Parties ne pourra être recherchée si l'exécution du Contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre Partie ou d'un tiers ou de causes extérieures telles que conflits sociaux, intervention des autorités civiles ou militaires, évolutions législatives et réglementaires, catastrophes naturelles, incendies, dégâts des eaux, mauvais fonctionnement ou interruption du réseau de télécommunications, d'Internet ou du réseau électrique.

11. DISPOSITIONS GENERALES

- 12.1 L'Utilisateur ne peut pas céder ou transférer d'une autre manière ses droits ou déléguer ses obligations dans le cadre du présent Contrat sans avoir obtenu au préalable le consentement écrit d'ARVALIS. Toute tentative de cession non conforme aux présentes sera considérée comme nulle et non avenue.
- 12.2 Toute clause du présent Contrat jugée comme étant nulle et non applicable sera remplacée dans la mesure du possible par une disposition dont l'objectif se rapproche autant que possible de celui de la clause d'origine. L'impossibilité d'appliquer une clause n'aura cependant pas d'incidence sur la validité du reste du Contrat, qui reste valide et applicable conformément à ses conditions.
- 12.3 Le présent document et tout autre document référencé aux présentes constitue la totalité de l'accord entre L'Utilisateur et ARVALIS concernant le Logiciel.

12. LOI ET ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le présent Contrat est soumis à la loi française.

EN CAS DE LITIGE ET A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LES PARTIES DANS UN DELAI DE TRENTE (30) JOURS A COMPTER DE LA NOTIFICATION DU DIFFEREND PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE DE RECEPTION, COMPETENCE EXPRESSE EST ATTRIBUEE AUX TRIBUNAUX COMPETENTS DE PARIS NONOBTANT PLURALITE DE DEFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, Y COMPRIS POUR LES PROCEDURES SUR REQUETE OU D'URGENCE.